

LIBERTÉ, & ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 30 du mois Thermidor

Ère vulgaires.

Dimanche 17 Août 1794

Le Bureau des *Nouvelles Politiques, &c.*, Feuilles qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n^o. 1499, Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'Abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux fois par feuille pour chaque des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Fructidor prochain, sont invités à renouveler avant cette époque s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

A L L E M A G N E.

De Stade, le 25 juillet.

ON écrit de Copenhague que sa majesté danoise a passé en revue un corps de douze mille hommes campé près de cette ville. On leur a signifié de se tenir prêts à marcher au premier ordre.

Le baron de Stael, après avoir accompli l'objet de sa mission, est retourné à Stockholm.

Le 5 du courant, on a vu passer par Cologne 136 charriots : ils venoient de la Bohême & devoient se rendre à M.étricht.

Nota. L'influence britannique se fait sentir dans nos papiers; c'est elle qui annonce toujours de nouveaux secours que l'Autriche va envoyer à la coalition.

A N G L E T E R R E.

Suite des papiers anglais, du 22 juillet.

Le *Times*, papier ministériel très-affidé à Pitt, fait remarquer que la plupart des François qui résident à Londres sont des gens très-dangereux, en ce qu'ils sont presque tous Jacobins & qu'ils ne perdent pas une occasion de disséminer leurs principes de liberté, qui commencent à germer parmi nos ouvriers & dans une classe très-nombreuse du peuple. La suite de cette terrible dénoïation est une invitation au ministre de surveiller avec soin tous ces apôtres d'une liberté qui ne peut point lui convenir.

Les autres papiers ministériels ont grand soin de garder un silence exact sur les opérations du continent : ils s'en dédommagent, en publiant une fastueuse description des conquêtes que la trahison nous a ménagées dans les Antilles.

De Plymouth, le 14 juillet.

Un bâtiment danois, la *Minerve*, qui a touché à Sainte-Hélène, nous apprend que lors de son départ, il y avoit dans les rades de cette île jusqu'à seize vaisseaux des Indes-Orientales, outre 12 à 14 bâtimens de la mer du Sud, employés à la pêche de la baleine.

Sont partis en croisière de ce port les bâtimens de guerre suivans : le *Crescent*, de 36 canons; la *Nymphé*, de 36; le *Druid*, de 32; la *Blonde*, de 32; la *Furie*, de 16; *Cock-Chaffer*, lougre. On les croit destinés pour une expédition secrète contre des frégates françoises qui croisent dans la Manche.

Quinze prisonniers françois, détenus dans l'île de Guernesey, parvinrent à s'échapper sur un bateau pêcheur. Arrivés auprès de Jersey, ils prirent cette île pour le continent, & ils y débarquèrent au moment où le marquis de Dreuzenes faisoit manœuvrer sa légion sur le bord de la mer. Trompés par l'identité du langage, ils se crurent parmi les Carmagnols : ils ont tous été arrêtés & reconduits à Guernesey.

P R O V I N C E S - U N I E S.

De la Haye, le 26 juillet.

Les membres du gouvernement des Pays-Bas ont tenu ici une sorte de congrès ministériel auquel ont assisté les ministres des puissances coalisées, afin de concerter les mesures à prendre dans les circonstances actuelles. Ces conseillers vont se retirer à Vesel, Duneldorff ou Cologne, & là ils délibéreront avec plus de sûreté sur le sort ultérieur de ce pays.

Un courrier expédié par le prince d'Orange a jeté la consternation dans le parti stathoudérien : notre général annonce que l'armée hollandaise a été contrainte de replier tous

ses postes du côté de la Dyle, à l'approche des François.

Voici d'autres détails particuliers sur la situation de notre armée. Le 17, le prince d'Orange avoit quitté sa position de derrière la Grande-Neethe, & en avoit pris une nouvelle derrière la Petite-Neethe, appuyant sa droite à Lillo & sa gauche à la rivière d'Aa. Le général Genfau avoit été laissé avec l'avant-garde, à Turnhout, pour tâcher de conserver la communication à la droite avec le général hanovrien Walmoden, & à la gauche avec le général autrichien Kray. Mais ce dernier ayant reçu ordre de Cobourg de détacher une partie de son corps, à Ruremonde, & de faire marcher le reste de son armée qui se retiroit vers la Meuse, il étoit facile de prévoir que, par cette retraite inattendue, l'armée hollandaise se verroit dans la nécessité de se rapprocher encore davantage de la frontière de l'état. En effet, la lettre du prince d'Orange, écrite de son quartier-général à Barle, le 22, en confirmant la retraite des autrichiens, apprend qu'il a dû abandonner, le même jour, sa position derrière la Petite-Neethe pour s'établir près de Barle, tandis que l'avant-garde aux ordres du général-major Genfau avoit pris poste entre Turnhout & Beersel.

Il paroît que nos gens de mer ne mettent aucun empressement à servir la cause publique, puisque les états de Hollande & de Westfrise ont été obligés de publier une proclamation rigoureuse contre les maîtres de navires & bateliers qui se refuseront au service dont ils ont été requis.

On écrit de Maëstricht que l'archiduc Charles, Cobourg & Valdeck ont établi dans cette ville le quartier-général de leur armée; qu'on va établir un camp sur la rive droite de la Meuse, & qu'il sera formé une chaîne de postes depuis cette ville jusqu'à Juliers. Deux détachemens d'artillerie de Hesse-Cassel, conduits par un commissaire anglais, sont arrivés aussi à Maëstricht; enfin une colonne de 20 mille autrichiens a pris poste près de Vigel, & une seconde colonne occupe les hauteurs de Luberg & de Lauberg, sur la rive gauche de la Meuse, où elle travaille à se couvrir par des retranchemens.

Les François s'avancent du côté de Bois-le-Duc, & on craint qu'ils ne fassent bientôt le siège de cette ville.

L'armée hollandaise couvre Breda, qu'on a essayé de défendre par une inondation de la petite rivière qui y passe; mais ce moyen n'ayant pas réussi, parce que les eaux sont basses, on va essayer d'y suppléer par une saignée de la Meuse.

Qu'il y a loin de tous ces moyens de défense, aux grands projets d'attaque générale présenté par le feu colonel Mack! La coalition est véritablement aux abois dans toutes nos contrées.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 23 thermidor.

En conséquence de l'arrêt des représentans du peuple Laurent & Guyton, du 27 messidor, portant de faire continuer les impôts & droits perçus ci-devant au nom de l'empereur & des états du pays conquis, sur le même pied qu'au paravant, le citoyen d'Aubremé, receveur général des domaines nationaux, prévient un chacun de payer les droits de barrières, d'après ce qui est prescrit par les anciens réglemens émanés au fait des barrières & droits de chaufées, sous les peines y statuées, en cas de défaut; ordonnant aux tenans-barrières des chaufées domaniales au quartier de Bruxelles & autres, à qui il appartiendra, de surveiller & faire maintenir lesdits droits. Fait à Bruxelles, le 21 thermidor, l'an deuxième de la république, une & indivisible.

Signé, D'AUBREMÉ.

L'agent général de la septième commission, aux citoyens magistrats de la ville de Bruxelles.

Voilà dix jours, citoyens, que les habitans ont été prévenus par notre proclamation, des déclarations qu'ils doivent faire chez le citoyen Bonne, de tous les chevaux de luxe & autres qu'ils peuvent avoir, je n'ai encore des déclarations que pour 22 chevaux; les représentans du peuple sont étonnés de cette lenteur; ils me chargent de vous en porter des plaintes, & je vous prie de prévenir les habitans, que tous les chevaux de luxe & autres, ainsi que les équipages & harnois de luxe, qui n'auront point été déclarés le 24 thermidor au soir (11 août vieux style), seroient confisqués au profit de la république.

Signé, DENIOT.

La municipalité de cette ville libre de Bruxelles requiert tous ceux que la chose concerne, de se conformer au contenu ci-dessus, sous les peines y comprises.

Ainsi fait le 9 août 1794.

Par ordonnance, *Signé, C. CHARLIER.*

La municipalité de la ville libre de Bruxelles, considérant combien il importe pour le service que les troupes victorieuses de la république française, une & indivisible, soient pourvues, sans interruption, des subsistances nécessaires, telles que grains, farines, & voulant remplir cet objet intéressant avec toute l'accélération possible au moyen d'une entreprise, invite tous & chacuns de présenter, dans les vingt-quatre heures, à la trésorerie de cette ville, leur soumission par écrit, pour l'entreprise des fournissmens desdites subsistances.

Fait à Bruxelles, ce 9 août 1794 (vieux style.)

Par ordonnance, *Signé, C. Charlier.*

Vu bon à imprimer,

L'adjutant-général, Leclerc.

Des avant-postes français, sur la rive gauche de la Meuse, le 23 thermidor, l'an second.

Il y a quelques jours que l'ennemi s'est avancé pour faire une reconnaissance armée. Nos avant-postes se sont aussitôt repliés sans vouloir faire une résistance inutile. Une patrouille de cavalerie a été envoyée à la découverte; l'officier qui la commandoit s'étant engagé sans prendre les précautions nécessaires, est tombé dans une embuscade; cette imprudence nous a coûté quatre hommes. Des forces plus nombreuses ont aussitôt été envoyées, & l'ennemi s'est hâté de faire sa retraite sur Maëstricht.

Du 24. — Quelques corps d'infanterie & de cavalerie viennent de se porter en avant sur le bord de la Meuse, où ils forment un cordon & empêchent l'ennemi de venir nous inquiéter. Il ne se passe rien d'important. Le général en chef & le représentant du peuple sont venus plusieurs fois faire leur visite des avant-postes.

Le quartier général vient d'être transféré à Leuse, sur la route de Tullemont à Liege.

L'armée de Cobourg est toujours près Maëstricht, & s'étend jusqu'à Visé. Le quartier-général est dans cette ville; mais il doit être transféré aujourd'hui même au château de Neuedorf, près Gulpen. L'armée de Clayfuit se porte sur Ruremonde, où 5,000 hommes sont déjà arrivés.

Le général Latour a fait camper les troupes sous son commandement, dans les défilés de Robermont. Les armées alliées semblent dans l'intention de vouloir conserver leurs positions actuelles; mais les partisans de la coalition s'inquiètent beau-

coup de la situation de la frontiere de la Hollande. Ils comptent néanmoins que l'Angleterre y fera passer des troupes.

FRANCE.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Les soldats de cette armée à la convention nationale.

Eh quoi ! les soldats de la république étonneroient l'Europe entière par la rapidité de leurs marches victorieuses ; & lorsqu'ils parvenus au terme de leurs glorieux travaux, ils voudroient rentrer dans leurs foyers ; ils y trouveroient, pour prix des sacrifices héroïques faits à la patrie, la servitude ! Non... Périssse celui d'entre nous qui se sentiroit capable de tomber jamais son front devant un maître ! périssse celui qui oseroit tenter de le devenir ! La loi, la loi seule planera désormais sur nos têtes ; & que le néant frappe celle qui voudroit s'élever au-dessus d'elle.

Représentans du peuple, vous nous avez décerné une branche de laurier après la journée du 8, après la bataille de Fleurus.

Vous ne dédaignerez pas la couronne civique que vous présentez aujourd'hui les nombreux soldats de l'armée de Sambre & Meuse pour la journée du 9, non moins glorieuse pour la liberté. Nous formons autour de la France un rempart formidable contre les ennemis du dehors ; nos peres, nos freres, nos femmes, nos enfans formeront autour de vous, autour de la convention, un rempart non moins impénétrable aux ennemis de l'intérieur ; & le cri de ralliement de toute la France sera toujours & à jamais : *La liberté, l'égalité, la république une & indivisible.*

Suivent les signatures.

De Paris, le 30 thermidor.

Nous avons donné hier la lettre du ministre des Etats-Unis à la convention ; nous croyons devoir y ajouter la lettre de créance que M. Monrow a présentée de la part du président de l'Amérique septentrionale.

Georges Washington, président des Etats-Unis d'Amérique, aux représentans du peuple françois, membres du comité de salut public de la république françoise, la grande amie & bonne alliée des Etats-Unis.

Ayant été informée du desir de la république françoise, qu'un nouveau ministre lui fut envoyé par les Etats-Unis, j'ai résolu de manifester ma sensibilité pour la promptitude avec laquelle ma demande a été accueillie en remplissant également celle de votre gouvernement. Il s'est passé quelque temps avant qu'on ait pu trouver un homme digne de la commission importante d'exprimer les vœux des Etats-Unis d'Amérique pour le bonheur de nos alliés, & de resserrer les liens de notre amitié. J'ai fait choix aujourd'hui de James Monrow, un de nos concitoyens distingués, pour résider près la république françoise, en qualité de ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique. Il est chargé d'être près de vous l'interprète de notre sollicitude sincere pour votre prospérité, de cultiver avec zèle la cordialité qui subsiste si heureusement entre nous d'après la connoissance que j'ai de sa fidelle probité & bonne conduite. J'ai la pleine confiance qu'il se rendra capable auprès de vous & qu'il remplira notre desir de conserver & d'avancer dans toutes les occasions les intérêts & les liaisons des deux nations. Je vous prie en conséquence de donner une entiere créance à tout ce qu'il vous dira au nom des Etats Unis, & principalement quand il vous assurera

que votre prospérité est un objet de notre affection, & je prie Dieu qu'il ait la république françoise à la même garde.

Donné à Philadelphie, le 28 mai 1794.

Par le président des Etats-Unis.

Signé, Edme Randolphe, secrétaire d'état.

Pour copie conforme, le commissaire des relations extérieures.

Signé, Buchot.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 29 thermidor.

A l'ouverture de la séance, le président a rappelé aux jurés que le peuple leur a confiés des fonctions qui attirent les regards des citoyens. Ces fonctions, a-t-il dit, doivent être confiées à des hommes vertueux : le sort de l'innocent & celui du coupable sont entre vos mains ; vos fonctions sont redoutables. S'il y avoit parmi vous des citoyens qui n'eussent pas assez de vertus pour les remplir, ils devroient s'abstenir de siéger ici. Ce sanctuaire ne sera jamais profané : la loi frappera le coupable, & elle restituera la liberté à l'innocent. (Applaudi.)

Après la lecture & la consignation de plusieurs décrets, l'accusé, dont les noms & les qualités suivent, a été amené.

J. H. J. B. Bonnier, dit de Lang'e, âgé de 26 ans, né à Paris, ci-devant apprentif coiffeur, ci-devant volontaire au régiment des cuirassiers, ex-comte des Terrieres, ex-marchand à la toilette, rue de Bully ;

Est accusé d'avoir conspiré contre le peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis, en émigrant du territoire françois, en prenant les armes contre la république, en rentrant clandestinement en France, en y vivant dans le plus grand secret.

Les témoins & l'accusé entendus, les débats fermés, l'accusateur public & le défenseur de l'accusé aussi entendus, le résumé fait, & les questions posées par le président, les jurés se sont retirés dans leur chambre ; ils sont rentrés dans la salle du tribunal.

Aussi-tôt le président a observé que Mathey, ex-curé de Montereau, condamné à vingt années de galeres, nommé juré, ensuite suspendu de ses fonctions par décret de la convention nationale du 25 de ce mois, se trouveroit au nombre des jurés ; le tribunal a déclaré les débats nuls, a ordonné qu'ils seroient recommencés, & le président a enjoint à Mathey de se retirer, ce qui a été effectué au milieu des applaudissemens de l'auditoire ; & attendu que le tribunal alloit se rendre à la convention nationale pour y rendre compte de cet événement, la séance a été levée pour être reprise prochain.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Merlin, de Douai).

Suite de la séance du 28 thermidor.

Maure, représentant du peuple dans le département de l'Yonne, écrit en ces termes :

CITOYEN PRÉSIDENT,

« Annoncez à la convention que les citoyens du département de l'Yonne, indignés des perfidies & des scélératesses de ce peuple orgueilleux quoiqu'esclave, qui prétend dominer les nations, voulant combattre sur tous les éléments les tyrans &

leurs satellites, vient d'ouvrir une souscription pour l'armement d'un vaisseau de ligne. Déjà plusieurs départemens, animés du même zèle, se sont empressés de donner cet exemple digne des enfans de la liberté; & bientôt l'Europe étonnée verra la république françoise organisée sur l'Océan comme sur terre, & victorieuse de tous les ennemis.

Les routes du département de la Dordogne étoient délabrées; le représentant du peuple Lakanal les a fait réparer révolutionnairement: tous les citoyens, sans exception, se sont mis au travail pendant les trois jours de la fête de l'Égalité; les femmes & les enfans chargeoient les brouettes; les vieillards encourageoient les travailleurs par leurs suffrages. Il a été réparé, de de cette manière, sur les grandes routes du département de la Dordogne, 164,366 toises, estimées, d'après le prix conu, la somme de 318,818 livres. C'est au milieu des cris mille fois répétés de *vive la république, vive la convention*, que 500 mille citoyens ont exécuté ce travail.

Les fonds en numéraire, envoyés par les représentans du peuple près les armées en pays conquis, se montent, savoir: du Palatinat, à 138,350 livres 11 sols; de la Belgique, premier envoi, 511,097 livres 2 sols 10 deniers; deuxième envoi, 1,163,006 livres 6 sols 4 deniers; troisième envoi, 2,004,726 livres 11 sols 1 denier.

La trésorerie nationale ouvrira un crédit d'un million à la commission des administrations civiles, police & tribunaux; d'un million 500 mille livres à la commission d'agriculture & des arts; de 100 millions à la commission de commerce & approvisionnement, de 7 millions à celle des travaux publics; de 20 millions à celle des secours publics; de 37 millions à celle des transports, postes & messageries; de 3 millions à celle des revenus nationaux; & de 15 millions à celle de la marine & des colonies.

Barras donne connoissance d'un trait d'intrepidité du citoyen Metrol, membre du comité révolutionnaire de la section du Temple. Le 7 de ce mois, Metrol se transporta dans un lieu où étoient douze fabricateurs de faux assignats; il étoit accompagné de Labazenerrie, commandant de la section. Les scélérats se voyant sur le point d'être arrêtés, voulurent faire résistance; l'un d'eux dirigea sur Labazenerrie un coup de poignard; Metrol se précipita sur l'assassin, & reçut le coup dans l'épaule. La modestie de ce républicain égale son courage. — La convention décrète la mention honorable & l'insertion au bulletin du dévouement de Metrol; les frais de pansement & de malades seront supportés par la république.

Séance du 29 thermidor.

Il s'est encore élevé des réclamations à l'ouverture de la séance sur la demande faite en congé, par Joran, député de la Creuse, malade & muni d'un certificat de Barailon, son collègue & médecin, qui lui conseille d'aller prendre l'air natal. L'assemblée n'étoit pas assez nombreuse pour prononcer une exception à son décret; elle a renvoyé la demande de Joran à l'ordre de deux heures.

Parmi les adresses de félicitations, on remarque celle de la commune d'Orsay, département du Pav-de-Dôme, lieu d'origine de l'infâme Couthon, qui applaudit au supplice de ce conspirateur.

On connoît les traitemens barbares que nos féroces ennemis font éprouver à nos prisonniers; le représentant Richard écrit d'Anvers un trait de générosité, qui contraste bien avec la conduite de ces cannibales.

Le citoyen Alexis, chirurgien à Gand, a bravé tous les dangers de l'épidémie pour aller porter des secours à nos soldats, renfermés dans une prison où régnoit cet air putride. Il a succombé, en laissant une femme & deux enfans. Le représentant Richard annonce qu'il a accordé un secours

provisoire de 300 liv. à la veuve; il réclame pour elle la générosité & la justice de la convention. — Renvoyé au comité des secours publics.

Le citoyen Vaillant, connu par ses longs voyages sur les côtes d'Afrique, & propriétaire d'un des cabinets d'histoire naturelle, le plus intéressant qui a été recherché par diverses puissances de l'Europe, écrit à la convention pour la prier de lui faciliter les moyens de publier la description de son voyage. — Renvoyé au comité d'instruction publique.

Les canonniers des sections de Paris, arrivant de Brest sont admis dans le sein de la convention. Ces républicains portant le sac au dos & couverts de poussière, défilent au pas de charge devant les représentans du peuple, après avoir félicité sur leur courage & leur énergie à frapper les conspirateurs.

Il s'élève une discussion assez vive sur la motion de Dubois-Dubais, tendante à faire jouir toutes les communes de la république du bénéfice de la loi du 23 thermidor, en faveur des laboureurs, manouvriers, moissonneurs, brasseurs & artisans de profession des campagnes, bourgs ou communes, dont la population est au-dessous de 1200 habitans détenus comme suspects.

Bourdon (de l'Oise) demande que tout détenu comme suspect, vivant du travail de ses mains, soit élargi, à moins qu'il n'y ait contre lui des charges suffisantes pour être traduit devant les tribunaux. La France n'est elle pas une prison pour les conspirateurs, dit Couturier; voyez si les Petion, les Barbaroux, les Brissot & autres, ont échappé à la vengeance nationale. Je demande qu'à l'exception des ex-nobles, des ex-prêtres, des aristocrates, des ex-suppôts des finances & de leurs agens, on élargisse tous les autres.

Ruel observe que la loi du 21 messidor remplit parfaitement le vœu de la convention; il en donne lecture, & la convention, sur la motion de Thuriot, rapporte les dispositions de l'art. 1^{er}, de cette loi qui limite son effet aux communes dont la population est au-dessous de 1200 habitans & décrète que la loi du 21 messidor aura son effet pour tous les citoyens désignés, dans toutes les communes de la république, & que les mises en liberté prononcées & à prononcer seront définitives.

Un membre réclame la même faveur pour tous les soldats marins & ouvriers des ports. — On adopte l'ordre du jour, motivé sur ce que ces citoyens sont compris dans la loi.

Claudel. Il y a vingt jours que Paris est sans municipalité, & les citoyens qui ont besoin de certificats de résidence & de civisme pour recevoir à la trésorerie nationale, ou pour exercer telle ou telle fonction, ne savent à qui s'adresser pour les faire viser. Je propose de décréter que le département de Paris est provisoirement chargé de viser les certificats de civisme & de résidence, délivrés par les sections & les comités révolutionnaires. Cette proposition est décrétée.

Le président rappelle à l'assemblée la demande faite d'un congé, par Joran. Il est accordé. — On reprend la discussion sur l'organisation des comités, dont plusieurs articles sont décrétés.

Cambon réclame contre l'admission du nommé Forceville, au nombre des jurés du tribunal révolutionnaire; cet individu, dit-il, est ci-devant chevalier, ci-devant écuyer du duc de Richelieu.

Les instructions qui m'ont été données par plus de 40 personnes sur Forceville, s'accordent à dire qu'il n'a rien fait pour la révolution, pas même son service dans la garde nationale, & la convention a prononcé la radiation de la liste des jurés, ainsi que de Mathey, dénoncé, il y a peu de jours, par Viqy, comme scélérat par un jugement infamant.